



Les modèles économiques de gestion et de tarification de l'eau en Europe : le cas de l'Espagne

Mars 2023

Pour le compte d'Europa

Anouck ONILLON & Benoît FRIBOURG-BLANC

OiEau – Office International de l'Eau
15 rue Edouard Chamberland - 87100 LIMOGES - France
Mail : b.fribourg-blanc[at]oieau.fr - Web : www.oieau.fr - Tel : 05-55-11-47-90

SOMMAIRE

1. Introduction générale	1
2. Le cadre politique	1
2.1 L'organisation institutionnelle locale en Espagne.....	1
2.2 L'organisation institutionnelle pour le petit cycle de l'eau	4
2.2.1 Le service public d'eau potable et assainissement.....	4
2.2.2 Le service privé d'eau potable et assainissement.....	5
2.3 La mise en œuvre des services publics d'eau et d'assainissement	5
2.3.1 Le service eau potable	5
2.3.2 Le service assainissement	6
2.3.3 Mode de gestion.....	7
2.3.4 Réglementation relative.....	7
3. Le modèle économique des services d'eau :	9
3.1 Financement.....	9
3.1.1 Les institutions associées.....	12
3.2 La redevance variable (volumétrique).....	12
3.3 La redevance fixe.....	13
3.4 Autres redevances.....	13
3.4.1 Redevance sécheresse.....	13
3.4.2 Redevance sur l'eau (canon del agua)	13
4. Les principes de la Tarification de l'eau en Espagne pour les ménages ...	15
4.1 Détermination des tarifs	15
4.2 Formation des tarifs.....	16
4.3 Tarifs des services d'eau : Exemple de Canal de Isabel II.....	17
4.4 Exemple d'une facture d'eau détaillée : Voir en annexe	18
4.5 Approbation des tarifs.....	18
4.6 Les coûts supportés par les services d'eau (OPEX / CAPEX)	18
4.6.1 Les couts d'investissement et de fonctionnement.....	18
4.6.2 Evolution des coûts.....	19

4.7	L'élasticité de la demande en eau d'un ménage au prix de l'eau	20
5.	Actions à mener	21
5.1	Conséquences de la sécheresse en Espagne	21
5.2	Pistes pour une évolution possible de la tarification de l'eau	21

1. INTRODUCTION GENERALE

Le présent document décrit la situation de l'Espagne en matière de gestion et de tarification de l'eau. Il s'inscrit dans un projet global qui comprend l'analyse de la situation dans sept pays européens (France, Irlande, Pays-Bas, Roumanie, Allemagne, Lettonie et l'Espagne étudiée ici) effectuée dans le but de réaliser une publication à destination des décideurs territoriaux et dont le sujet est le suivant : « *La gestion des modèles économiques et de la tarification des services d'eau potable face à la nécessité de réaliser des économies d'eau* ».

L'Espagne possède une superficie de 505.957 Km², avec une population de 47.432.805 habitants, et a une densité de population modérée, 94 personnes par km². Le PIB par habitant en 2021 est de 25.460 €.

L'Espagne est confrontée à un défi majeur en matière de gestion de l'eau: la rareté de l'eau, y compris la nécessité de sécuriser son approvisionnement, de gérer la demande pour des utilisations concurrentes de l'eau et de récupérer des ressources en eau surexploitées, face au changement climatique.

2. LE CADRE POLITIQUE

2.1 L'organisation institutionnelle locale en Espagne

L'Espagne est un État décentralisé et la conception et le développement des politiques de l'eau et de l'allocation des ressources en eau sont réalisés par le gouvernement central et les régions autonomes, en étroite collaboration.

La gestion de l'eau est une compétence partagée entre les différentes administrations territoriales.

Les compétences de **l'administration générale de l'État** dans le domaine de l'assainissement et du traitement sont les suivantes :

- Élaborer la réglementation de base applicable au traitement des eaux résiduaires urbaines.
- Contrôler le respect des obligations découlant de la réglementation européenne dans ce domaine.
- Promotion d'instruments nationaux qui impliquent toutes les administrations et favorisent les actions visant à atteindre le respect des objectifs établis par la législation susmentionnée.
- Déclaration des actions d'intérêt général de l'État.

La législation de la **Communauté autonome** déclare, dans de nombreux cas, que le traitement et l'acheminement des eaux usées vers les stations d'épuration sont d'intérêt pour la Communauté autonome et, bien que les municipalités soient reconnues comme compétentes en matière de distribution d'eau et d'assainissement, la planification est attribuée à la Communauté autonome, par la formulation de plans directeurs avec leurs directives correspondantes. En outre, la Communauté

autonome est habilitée à exploiter les travaux qu'elle promeut directement ou ceux qui sont incorporées par convention.

Afin de garantir le respect des objectifs d'assainissement et de traitement et leur maintien dans le temps, ainsi que pour donner aux petites villes la capacité de relever ces défis, un nombre croissant de gouvernements régionaux disposent d'organismes régionaux chargés de la mise en œuvre, de l'entretien et de la gestion du service, qui sont maintenus par l'imposition d'une redevance d'assainissement et de traitement. Les structures et les fonctions des entités chargées de fournir ces services dans certaines communautés autonomes sont déjà bien établies, mais dans d'autres, elles ont varié au fil du temps.

Le chapitre III du titre II de la loi 7/1985, du 2 avril 1985, régissant les bases du régime local, établit les compétences des entités locales. Parmi toutes ces compétences, il convient de souligner celles qui concernent l'environnement urbain (parcs et jardins publics, gestion des déchets urbains solides, etc.), ainsi que l'approvisionnement des ménages en eau potable et l'évacuation et le traitement des eaux usées.

En particulier, les actions menées par **les communes** dans le domaine de l'assainissement sont les suivantes :

- Fourniture de services d'assainissement.
- Planification du réseau municipal d'assainissement, en accord avec la planification urbaine.
- Construction du réseau municipal d'assainissement, ainsi que son entretien.
- Établissement des tarifs correspondants pour les services d'assainissement.
- Contrôle des rejets dans les réseaux municipaux.
- Établissement des zones qui doivent être équipées de systèmes d'assainissement individuels, du fait que le réseau d'égouts municipal ne les atteint pas.
- Élaboration de projets de travaux, tant pour les réseaux d'assainissement que pour les stations d'épuration des eaux usées (EDAR, en espagnol).
- Réalisation de projets de travaux pour les réseaux d'assainissement et les EDAR, en finançant ces projets sur ses fonds.
- La gestion de toutes ces installations, notamment les EDAR, qui peuvent être gérées conjointement avec d'autres municipalités.

La propriété municipale du service n'implique pas que la gestion des EDAR doive être assurée directement par les conseils locaux, car ces compétences peuvent être confiées au secteur privé et des associations ou consortiums peuvent être créés pour optimiser la fourniture du service d'approvisionnement et d'assainissement.

L'article 44 de la Ley de Bases du Régime Local reconnaît le droit des municipalités de s'associer avec d'autres municipalités dans des associations communes pour l'exécution conjointe de travaux et de services spécifiques relevant de leur compétence. Les « mancomunidades » (associations de

coopération inter-communale) ont la personnalité juridique et la capacité d'accomplir leurs objectifs spécifiques et sont régies par leurs propres statuts. En Espagne, les « mancomunidades » de services métropolitains sont très courants.

Le caractère décentralisé du secteur de l'eau du pays se traduit par une structure et des processus complexes en matière de réglementation et d'exploitation. Ce faible niveau de centralisation combiné à l'existence de différents modèles d'administration et de gestion du cycle de l'eau donne un cadre où les responsabilités sont partagées entre plusieurs acteurs publics et privés intervenant à différentes échelles spatiales.

Les critères utilisés pour réglementer le secteur de l'eau sont façonnés par les stratégies politiques des municipalités, mais aussi par les interventions et les intérêts des niveaux supérieurs de gouvernement, des autorités de bassin fluvial, des agences de l'eau, des services publics et, finalement, de l'Union Européenne. Ceci, combiné aux sources d'eau puisées et à la qualité des services fournis, se traduit par une large gamme de prix pour les utilisateurs finaux, en fonction de leur emplacement.

Selon la législation espagnole sur l'eau, chaque municipalité du pays est compétente pour fournir les services d'eau dans sa zone de juridiction. Dans l'exécution de cette responsabilité, les municipalités peuvent choisir soit de fournir ces services par elles-mêmes, soit d'intégrer des communautés publiques appelées entités locales de l'eau (entidad local del agua) afin de fournir des services d'eau dans une zone plus large. Ils peuvent également choisir entre des modèles de gestion publics, privés ou conjoints pour la fourniture de services d'eau et d'assainissement.

En Espagne, il n'y a pas d'Agence Nationale de Régulation. Par conséquent, le cadre réglementaire espagnol est moins développé que dans d'autres pays. Cela implique un contrôle politique et administratif par chaque municipalité. Les tarifs sont relevés par les Comisiones de Precios (Commissions des prix) de chaque Région autonome. (OECD, 2020)

Le Ministère de la Transition écologique est l'autorité nationale de gestion des ressources en eau. Celui-ci exerce cette fonction à travers la Direction Générale de l'Eau qui est chargée de :

- L'élaboration du Plan Hydrologique National, de la réglementation des Plans de Bassin et leur coordination avec les plans sectoriels ;
- Le système d'information sur les ressources en eau ;
- Coordination des plans d'urgence;
- Inspection et contrôle de sécurité des infrastructures hydrauliques;
- L'établissement de critères pour la conservation des aquifères ;
- L'impulsion et la promotion des activités d'épuration et de réutilisation de l'eau traitée et, en général, de toutes les mesures destinées à favoriser l'économie de l'eau.

Le Conseil National de l'Eau, en vigueur depuis la loi de 1985, est la plus haute instance consultative dont les attributions sont de rendre compte du projet de Plan Hydrologique National et des Plans

Hydrologiques de Bassin. Les administrations publiques, régionales, locales et centrales sont chargées de la gestion de l'eau en Espagne.

Les Organismes de Bassin, ou Confédérations Hydrographiques, créés en 1926, sont la plus haute autorité en matière de gestion des ressources en eau au niveau du bassin. Son rôle principal est la protection et l'utilisation durable de l'eau. (Fundacion, s.d.)

L'AEAS (Asociación Española de Abastecimientos de Agua y Saneamiento) est l'association technique et professionnelle d'entités, d'institutions, d'opérateurs et d'entreprises partenaires et d'experts individuels qui assurent l'exploitation, la maintenance, l'exploitation et la gestion des réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement urbains, qu'ils soient de nature publique privée ou mixte.

L'Agence catalane de l'eau (ACA) est l'entreprise publique de la Generalitat de Catalunya chargée de planifier et de gérer le cycle de l'eau conformément aux principes de base de la directive-cadre sur l'eau. L'Agence catalane de l'eau travaille pour garantir l'utilisation durable des ressources en eau en Catalogne.

La gestion de la qualité de l'eau est assurée par différentes administrations, régionales, locales ou centrales, selon qu'il s'agit d'un volet intracommunautaire ou intercommunautaire.

2.2 L'organisation institutionnelle pour le petit cycle de l'eau

2.2.1 *Le service public d'eau potable et assainissement*

La gestion généralisée est entre les mains **des administrations publiques**, à travers des entités comprises entre l'État ou l'administration autonome elle-même et les entités locales, et qui sont donc chargées de promouvoir les activités économiques liées à l'eau et leur promotion publique. En Espagne, les services urbains d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de traitement des eaux usées relèvent de la compétence municipale - articles 25 et 26 de la loi 7 (2 avril 1985), réglementant la base du régime local.

Près de la moitié de la population est desservie par des compagnies des eaux privées ou mixtes public-privé. Cependant, toutes les grandes villes sont desservies par des entreprises publiques sauf Barcelone et Valence.

La plus grande entreprise publique : Canal de Isabel II, dessert la zone métropolitaine de Madrid et possède 157 stations d'épurations ainsi qu'un réseau de canalisation de 17 700 km.

Les mairies assurent la fourniture des services finaux aux usagers, tels que ceux correspondant à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement. Le secteur privé a de plus en plus tendance à participer à ces services par le biais de concessions administratives, la municipalité conservant la fonction de réglementation.

2.2.2 Le service privé d'eau potable et assainissement

Le secteur privé remplit également une fonction pertinente dans la gestion des ressources en eau vis-à-vis de l'utilisateur final. Les Communautés d'Usagers (appelées Communautés d'Irrigation lorsque l'usage prioritaire de l'eau est l'irrigation) et les concessionnaires ayant un droit d'usage privé de la ressource, sont les deux principales institutions qui composent la participation du secteur privé dans ce domaine.

Les entreprises privées opèrent dans le cadre de contrats de concession avec les municipalités. La plus grande, avec une part de marché d'environ 50 % des concessions privées, est Aguas de Barcelona (Agbar), filiale catalane du français Suez.

Avec un deuxième grand groupe multi-services : Fomento de Construcciones Contratas (FCC), ils contrôlent à eux seuls 80% du marché de la gestion privée de l'eau en Espagne.

2.3 La mise en œuvre des services publics d'eau et d'assainissement

2.3.1 Le service eau potable

L'approvisionnement en eau et l'assainissement en Espagne se caractérisent par une couverture inégale en eau potable et une qualité de service variable. En 2020, le ministère de la Santé a détecté des niveaux toxiques, non potables, dans les réseaux de distribution de 4 243 des 8 131 communes espagnoles, nécessitant un approvisionnement par transport par citerne ou de nouvelles prises.

10 % de la population est desservie par des entités locales (gestion publique directe), 22 % par des entreprises publiques-privées (en considérant la gestion publique déléguée), 34 % des services sont assurés par des entreprises publiques, et 34 % de l'eau les services sont assurés par des sociétés privées (gestion privée déléguée). Les tarifs d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans le pays sont inégaux selon les territoires. (OIEau, 2020)

La répartition de la population approvisionnée par les entités publiques, privées et mixtes reste équilibrée. Le secteur est un bon exemple historique de collaboration public-privé, où 35% de la population est approvisionnée par des entités publiques, 33% par des entreprises privées, 22% par des entreprises mixtes et 10% par des services municipaux (donnés de l' » ((AEAS), 2022)

En Espagne, il y a une grande controverse sur les privatisations de l'eau (l'Espagne étant un des pays européens où la privatisation des services locaux est la plus avancée), sa qualité, la corruption politique (dans l'attribution de concessions impliquant des maires...) associée et la pression des intérêts privés pour éviter la municipalisation des services publics.

2.3.2 *Le service assainissement*

L'Espagne possède 1 777 stations d'épuration dont 31 usines avec traitement primaire, 577 usines avec traitement primaire et secondaire et 1 169 usines avec un traitement plus rigoureux que le secondaire en 2020. (OI Eau, 2020)

L'Espagne compte quelque 1 640 stations de traitement d'eau potable (EDAR) qui fournissent un total annuel de 4 057 hm³ aux réservoirs urbains et aux réseaux de distribution. Le pays compte également 29 305 réservoirs de stockage d'eau ((AEAS), 2022)

L'approvisionnement en eau –l'eau totale sortant des réservoirs de distribution pour la consommation– est de 245 litres par habitant et par jour pour tous les usages, en hausse pour la première fois depuis 2007. Cette hausse semble être due à une légère augmentation de la consommation et à une augmentation des eaux non enregistrées.

Selon les données de l'étude (UNED), actuellement, en Espagne, l'investissement réel annuel moyen n'atteint pas 50% de ce qui serait nécessaire. En ce sens, l'eau urbaine a besoin d'un investissement annuel supplémentaire de 2,5 milliards d'euros, jusqu'à 4,9 milliards d'euros/an, pour garantir la qualité et la durabilité des services et faire face à ces futurs défis. Cela représente 53 euros supplémentaires par habitant et par an.

Le montant total annuel facturé à tous les consommateurs pour l'eau urbaine en Espagne a diminué de 0,3 % pour atteindre 7,6 milliards d'euros, dont environ 56 % correspondent à la fourniture d'eau, 27 % à l'épuration, 13 % à l'assainissement et 4 % à d'autres dépenses tels que l'entretien des compteurs ou des raccordements.

En ce qui concerne les réseaux de distribution d'eau, l'Espagne dispose d'un total de 248 245 km de réseaux . Le vieillissement de ces installations continue à être évident, puisque leur pourcentage de renouvellement diminue à 0,2%. Le Pays bénéficie d'une connexion universelle à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. Cependant, dans les zones sensibles, 34% des eaux usées ne sont toujours pas traitées conformément aux exigences d'un traitement plus strict des eaux usées (c'est-à-dire au-delà du traitement secondaire). En outre, 12% des eaux usées ne répondent toujours pas aux exigences du traitement secondaire, et 0,5% des eaux usées, correspondant à 300 000 habitants, ne le sont pas encore.

Au total, 43% de la population est desservie par des entreprises privées pour le service des eaux usées, 56% selon le modèle de gestion publique déléguée et 1% est administrée directement par des entités locales.

De plus, bien que la grande majorité de la gestion de cette partie de traitement des eaux usées soit publique (principalement des entreprises publiques et consortiums supracommunales), l'exploitation de la station est généralement confiée à des entreprises privées par le biais de contrats. L'entretien et l'exploitation de l'usine sont assurés par des entités privées, tandis que la supervision de ces activités incombe principalement aux institutions publiques.

2.3.3 *Mode de gestion*

98% de la population urbaine et 93% de la population rurale est raccordée au tout à l'égout. Le reste est pris en charge par des systèmes d'assainissement autonomes tels que des fosses septiques.

100% de l'eau du robinet public en Espagne est considérée comme potable selon le ministère de la Santé, qui est responsable de la qualité de l'eau. Cependant, la qualité de l'eau du robinet peut varier considérablement entre les régions et même les rues d'une même ville. Cela est dû à la qualité de l'infrastructure locale de l'eau et au fait que de nombreuses conduites en Espagne sont assez anciennes et que les autorités locales utilisent du chlore pour les garder propres.

Chaque fournisseur local doit déclarer des tests de laboratoire certifiés tous les 6 mois, ce qui donne plus de 40 millions de rapports par an disponibles sur le Système National d'Information sur l'Eau Potable du Ministère de la Santé, des Services Sociaux et de l'Egalité (SINAC). Pour savoir d'où vient l'eau dans la localité, à quand remonte le dernier test et les résultats des tests effectués, les usagers sont également amenés à consulter le SINAC.

Chaque service d'eau est également tenu de fournir un rapport d'analyse de la qualité de l'eau sur demande. (Fundacion, s.d.)

2.3.4 *Réglementation relative*

La loi sur l'eau de 1985 a été publiée au Journal officiel de l'État le 2 août 1985 et est entrée en vigueur le 1er janvier 1986 : La définition des compétences des communes dans la gestion des services d'eau est inscrite dans [la Loi 7/1985, Réglementant les bases du régime local](#) :

- Alimentation en eau potable à domicile et l'évacuation et traitement des eaux usées.

Aujourd'hui la réglementation actuelle est donnée par le décret législatif royal 1/2001, du 20 juillet, approuvant le texte de la loi sur l'eau. Parmi ses principes de base figurent :

- **Le caractère public des eaux** : L'un des apports les plus innovants de la loi est d'établir que toutes les eaux continentales, de surface et souterraines font partie intégrante du domaine public hydraulique.
- **Planification hydrologique** : La loi institue la Planification hydrologique comme instrument d'organisation de la gestion de l'eau dans le bassin. Les plans hydrologiques ne sont pas de simples programmes de travaux mais des instruments à caractère normatif qui adaptent les dispositions génériques de la loi aux conditions particulières de chaque bassin.
- **Les Organismes de Bassin** : sont les entités chargées d'élaborer les plans hydrologiques des bassins intercommunaux et intracommunautaires en tant qu'autorité spécialisée, décentralisée et participative de planification et de gestion de l'eau.

La loi 29/1985 a été modifiée par la loi 46/1999, approfondissant les aspects environnementaux tels que l'autorisation des rejets, le canon de contrôle des rejets, la réutilisation des eaux usées et le

dessalement de l'eau de mer. L'introduction de contrats pour le transfert des droits d'utilisation de l'eau, première étape dans la création d'un marché de l'eau naissant au niveau national, est particulièrement intéressante.

En Espagne, l'eau potable, qu'elle provienne du réseau public ou d'autres sources, doit être conforme aux normes établies dans la directive européenne (98/83/CE) sur l'eau potable. (Baldo, 2021)

Les normes européennes et espagnoles sont basées sur les conseils de l'Organisation mondiale de la santé, par le biais des lignes directrices de l'OMS pour la qualité de l'eau potable, qui sont régulièrement mises à jour pour tenir compte des nouvelles connaissances.

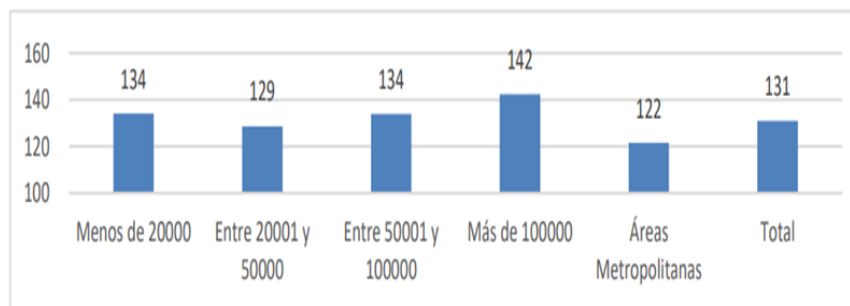
3. LE MODELE ECONOMIQUE DES SERVICES D'EAU :

3.1 Financement

Le financement de l'eau est complexe en Espagne, où chaque étape du cycle de l'eau (captation, distribution, traitement, planification) est gérée par une entité distincte, ce qui pourrait induire une perte d'efficacité et un manque de transparence.

La consommation moyenne des ménages a légèrement augmenté, passant de 128 à 131 litres par habitant et par jour, soit l'une des plus faibles d'Europe. La consommation est la plus faible dans les zones métropolitaines, tombant à 122 litres/habitant/jour.

Consommation quotidienne des ménages selon taille des communes



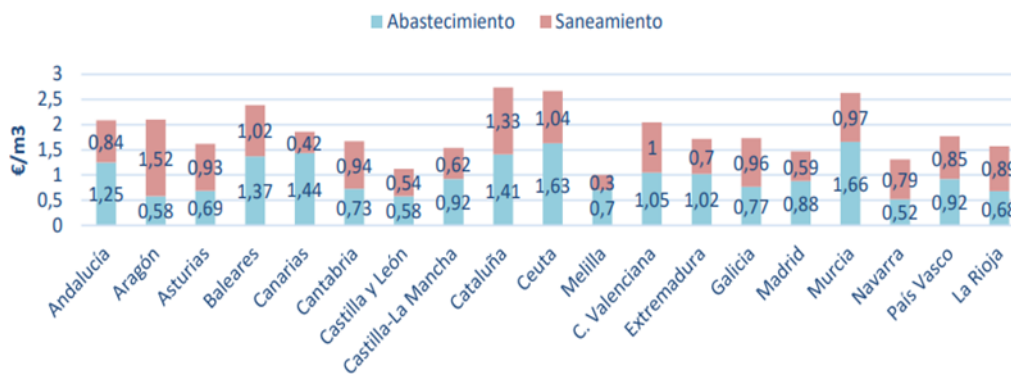
Source : ((AEAS), 2022))

En 2022, le prix moyen de l'eau domestique (hors TVA) sera de 1,97 €/m³ et la facture d'eau représentera 0,9 % du budget des ménages, soit l'un des plus bas d'Europe, étant donné que l'Espagne n'atteint pas l'objectif de "recouvrement des coûts".

Selon les résultats de la récente étude tarifaire AEAS-AGA 2022, le prix moyen de l'eau domestique en Espagne s'élève à 1,97% (hors TVA). De ce montant, 1,09 €/m³ (55%) correspond au service d'approvisionnement et 0,88 €/m³ (45%) au service de l'assainissement.

En général, les tarifs ont été contenus, comme en témoigne l'augmentation de seulement 0,51% par an du service de fourniture domestique. Avec un cent d'euro, un citoyen dispose de 5 litres d'eau (approvisionnement et assainissement compris). Ces prix sont loin de couvrir le coût des services, contrairement aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau. L'hétérogénéité régionale et locale des tarifs est maintenue en l'absence d'harmonisation des tarifs ou d'un cadre national générique.

Tarif domestique (approvisionnement et assainissement) par régions



Source : ((AEAS), 2022)

Bien qu'il s'agisse de l'un des pays européens où les ressources en eau sont limitées, l'impact des factures d'eau sur le budget des ménages est, en moyenne, inférieur à 0,7 %, bien en dessous du 3 % fixés par l'ONU comme seuil d'accessibilité du droit humain à l'eau. Alors, 1,97 euros peut fournir le même volume d'eau que 1 000 bouteilles d'eau d'un litre achetées dans un supermarché.

En Espagne, les tarifs sont très hétérogènes selon les localités et ne couvrent pas tous les coûts des services d'eau urbains, ce qui a un impact sur la détérioration progressive des infrastructures. Le tarif actuel ne couvre que, et pas toujours, les coûts d'exploitation du service, mais pas ceux liés aux infrastructures : amortissement, rénovation et nouvelles actions visant à améliorer le rendement ou la qualité des services de l'eau.

Le secteur de l'eau insiste sur le fait qu'il considère nécessaire d'établir une structure de coûts et de tarifs claire et transparente pour les consommateurs, afin que le prix de l'eau reflète sa valeur réelle et garantisse la gestion soutenable du service à long terme et les investissements nécessaires pour moderniser le patrimoine hydrique et améliorer les infrastructures.

En ce sens, le secteur réitère qu'il devrait y avoir une augmentation tarifaire contrôlée et progressive échelonnée sur les 10 prochaines années, ce qui amènerait l'Espagne à des niveaux similaires à la moyenne européenne. Cela permettrait de se conformer aux préceptes de la Directive Cadre sur l'Eau qui établit les principes de "recouvrement des coûts".

Les redevances d'eau devraient également être transparentes et ciblées, afin d'améliorer le service, en particulier pour le traitement des eaux usées.

Malgré les efforts déployés ces dernières années pour s'équiper d'un grand nombre de stations d'épuration, et bien que certains progrès aient été réalisés, l'Espagne n'atteint toujours pas les objectifs fixés par l'Union européenne et doit payer des amendes pour cela.

65% de l'eau prélevée pour l'approvisionnement correspond à des eaux de surface, 26% à des eaux souterraines et à des sources, et les 9% restants à de l'eau dessalée.

En ce qui concerne les conditions sanitaires de l'eau potable, le contrôle exhaustif des opérateurs et des autorités sanitaires montre que les consommateurs peuvent avoir pleinement confiance dans les conditions sanitaires et la qualité de l'eau potable

Les tarifs ne sont pas les mêmes d'une commune à une autre.

Le prix varie en fonction de différents paramètres :

- La politique tarifaire de chaque municipalité
- Le niveau de consommation
- L'existence d'éventuelles subventions pour les familles nombreuses ou les personnes en risque d'exclusion sociale.
- Le type d'installation

Par exemple, certaines municipalités incluent dans la facture d'eau d'autres éléments tels que les taxes sur les déchets ou la gestion des déchets. Ces éléments ajoutent considérablement au prix de la facture et ne constituent pas une dépense de la fourniture elle-même.

Normalement, les tarifs fixent des frais d'accès minimums et une partie variable en fonction de la consommation. Le prix du mètre cube est fixé de manière linéaire ou par tranches (c'est-à-dire que les mètres cubes sont facturés jusqu'à une certaine limite à un prix donné, mais la deuxième tranche à un autre prix, plus élevé) afin de décourager le gaspillage de l'eau.

La facture pour un ménage ayant une consommation moyenne (environ 175 mètres cubes par an) est de 301,15 euros. Toutefois, il existe d'énormes différences entre les municipalités. Ainsi, une famille de Murcie qui dépense la même quantité d'eau qu'une famille de Palencia paiera 552 euros au lieu de 157 euros, soit 254% de plus.

Le prix relativement plus élevé dans certaines villes peut s'expliquer par des difficultés d'approvisionnement accrues, mais cette limitation de la ressource ne devrait affecter qu'une partie de la facture, et ne devrait pas avoir d'impact sur le coût de l'assainissement ou du traitement des eaux usées. De plus, le poids de ces éléments est très variable. À Valence, par exemple, 10 % sont liés aux équipements de comptage, alors que dans d'autres villes, ils ne sont pas facturés.

Il en résulte que dans de nombreuses municipalités, les économies ne sont pas encouragées pour différentes raisons : il s'agit d'une question politiquement sensible pour les maires, toutes les villes ne disposent pas d'un système de tarification par tranches, ou elles ne parviennent pas à obtenir l'effet de promotion des économies, ou les coûts fixes sont si élevés qu'ils annulent leur fonction.

En 2013, le coût unitaire du litre d'eau s'élevait à 2,73 € par mètre cube en Murcie, contre 1€ en Castille-et-Léon, tandis que la consommation journalière par habitant des particuliers atteignait, en 2013, 130 litres par personne, en baisse de 3,7 % par rapport à 2012 où le prix moyen du mètre cube était de 1,83 €.

Dans ce domaine l'OCDE fait valoir que la consommation per capita des ménages, qui est d'ores et déjà l'une des plus élevées en Europe, pourrait continuer à croître faute d'augmentation des prix, et souligne que la consommation urbaine a été moins rapide dans les zones où les prix ont le plus augmenté.

L'Union européenne est l'un des principaux bailleurs de fonds du secteur espagnol de l'eau et de l'assainissement. Il le fait à la fois par des subventions de la Commission européenne et par des prêts de la Banque européenne d'investissement.

Généralement, un système de tarifs binômes a été imposé, avec une redevance de raccordement fixe et une redevance de consommation variable ou volumétrique. Ces redevances sont déjà incluses dans les tarifs de l'eau.

3.1.1 Les institutions associées

L'Autorité responsable de la fixation des prix est la Commission régionale de tarification et administration régionale.

L'Autorité chargée du recouvrement des recettes est :

- Pour le Service d'approvisionnement : les opérateurs urbains de distribution d'eau (publics ou privés).
- Pour le Service d'assainissement : les communes (par l'intermédiaire de prestataires publics ou privés) et les agences régionales de l'eau

L'Autorité responsable du réinvestissement des revenus

- Pour le Service d'approvisionnement : les opérateurs urbains de distribution d'eau (publics ou privés) et les agences régionales de l'eau
- Pour le Service d'assainissement : les communes et les agences régionales de l'eau

3.2 La redevance variable (volumétrique)

La redevance variable est basée sur le volume d'eau consommé par chaque ménage (en mètre cube). De plus, la plupart des villes utilisent un modèle de tarif en bloc croissant (IBT) pour concevoir leur charge d'eau volumétrique, le montant augmentant selon la tranche de consommation. Néanmoins, la structure de l'IBT diffère considérablement d'une ville à l'autre :

Ville	Période de facturation	Type de tarif	Nombre de blocs	Taille du 1 ^{er} bloc (m ³ /mois)	Taille du dernier bloc (m ³ /mois)	Prix du 1 ^{er} bloc (€/m ³)	Prix du dernier bloc (€/m ³)
Alicante	Trimestriel	IBT	4	4.00	21.00	0.01	2.56
Barcelone	Mensuel	IBT	5	7.00	18.00	0.61	3.04
Bilbao	Trimestriel	IBT	3	8.33	25.00	0.57	3.04
Cordoue	Bimensuel	IBT	3	9.00	18.00	0.79	1.25
Madrid	Bimensuel	IBT	3	12.50	25.00	0.13	0.50
Séville	Mensuel	IBT	3	4.00	5.00	0.50	1.61

<i>Valence</i>	Bimensuel	IBT	2	6.00	6.00	0.47	0.55
<i>Valladolid</i>	Trimestriel	IBT	5	5.33	15.00	0.27	0.66
<i>Zaragoza</i>	Trimestriel	IBT	3	6.00	18.48	0.21	1.26

Tableau 1: Structure tarifaire de l'eau : frais volumétriques. A partir de (Fernando Arbués, 2021)

Le tarif d'assainissement est collecté pour le compte des municipalités respectives et est généralement lié à la consommation d'eau, bien que l'on puisse trouver des tarifs où la base de calcul est, par exemple, la valeur cadastrale. Tout comme la structure tarifaire de l'eau potable, celle de l'assainissement est basé sur une part fixe ainsi qu'une part le plus souvent volumétrique.

3.3 La redevance fixe

La part fixe est appliquée afin de pouvoir garantir les services au citoyen quand il en a besoin, et d'autre part pour assurer un revenu minimum pour couvrir le coût fixe que les entreprises ou fournisseurs. Cette partie fixe est basée sur un minimum de facturation, des frais fixes ou les deux. Le minimum de facturation consiste en la facturation d'un volume minimum même s'il n'y a pas de consommation, une fois ce volume dépassé, il est facturé pour la consommation réelle qui a été faite.

Les composantes du tarif des services d'eau potable sont les suivantes :

- La charge fixe : peut également variée selon la catégorie tarifaire (résidentiel, commercial, industriel, officiel, spa) et le diamètre du raccordement (pour l'eau potable).
- Les redevances forfaitaires du tarif des prestations d'assainissement fournies par les entreprises varient selon la catégorie tarifaire et le type d'assainissement (effluent conventionnel ou décanté).

3.4 Autres redevances

3.4.1 Redevance sécheresse

En Espagne, uniquement dans des cas exceptionnels et pendant les années de sécheresse, une redevance de sécheresse est appliquée à la facture d'eau afin de dissuader les niveaux élevés de consommation d'eau. Cette taxe de sécheresse disparaît avec l'augmentation des précipitations.

3.4.2 Redevance sur l'eau (canon del agua)

C'est une taxe environnementale qui taxe l'utilisation de l'eau et la pollution que son rejet peut produire. Sa collecte est destinée à couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement des infrastructures, récupérer et entretenir les débits écologiques, prévenir les pollutions et autres actions prévues dans la planification hydrologique.

Celle-ci est destinée à protéger les ressources en eau, dans le but de garantir l'approvisionnement et la qualité. La redevance est calculée en fonction de l'eau consommée par les usagers domestiques et industriels et est conçue comme un tarif forfaitaire croissant.

L'entité distributrice la recouvre par le biais de la facture d'eau pour le compte de l'Agence catalane de l'eau (ACA), à l'exception des utilisateurs industriels et assimilés avec un système de tarification individualisé auxquels l'ACA paie directement la redevance.

4. LES PRINCIPES DE LA TARIFICATION DE L'EAU EN ESPAGNE POUR LES MENAGES

4.1 Détermination des tarifs

En Espagne, les services urbains d'eau relèvent de la compétence municipale et chaque entité locale peut avoir des prix et des structures tarifaires différents.

La municipalité établit les tarifs et les redevances et définit leur structure en fonction des coûts liés à l'activité. Des dépenses qui dépendent des caractéristiques physiques et démographiques, telles que l'orographie du terrain, la disponibilité de la ressource, la densité de la population, la saisonnalité de la consommation, la qualité du service, le type de financement des infrastructures, le type de la gestion et les économies d'échelle, entre autres. De plus, les autorités locales sont tenues d'informer chaque année le conseil local de l'évolution des tarifs et des normes de service.

En 2020 le prix de l'eau en moyenne est de 1,78 €/m³. (OIEau, 2020)

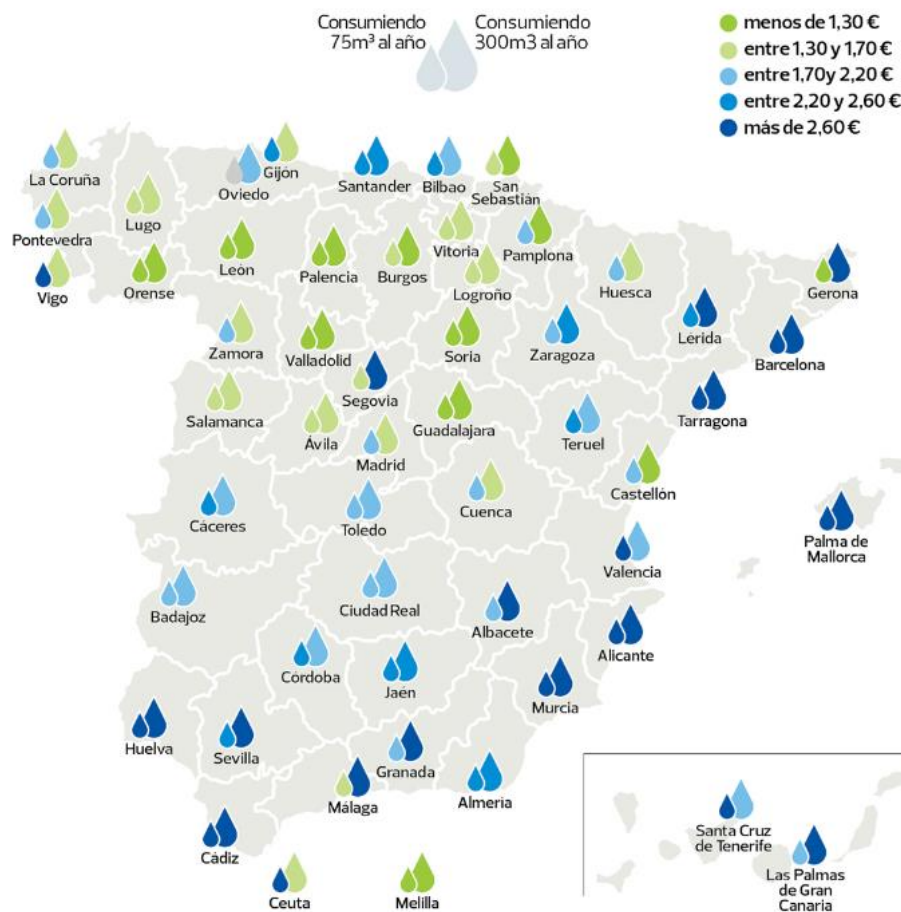


Figure 1: Coût du m³ d'eau selon la localisation en 2020. Source: (OCU, 2020)

4.2 Formation des tarifs

Le prix de l'eau se traduit par une tarification binôme : une part fixe ainsi qu'une part variable.

Les tarifs de l'eau sont généralement calculés sur une échelle progressive, et une facture des eaux usées. Chaque ville d'Espagne possède ses propres compagnies des eaux. En général, le montant de la facture est calculé en fonction du volume d'eau consommé, de préférence déterminé par des compteurs individuels. Pour la plupart, le prix au mètre cube est établi en fonction des tranches de consommation.

Eau potable	Consommation m ³ par Mois		Tarif (USD/m ³)	Tarif (€/m ³)
1^{er} Bloc	Jusqu'à 16.04		0.66	0.54
2nd Bloc	16.05 à 20.15		1.13	0.92
3^{ème} Bloc	20.16 et plus		2.14	1.75
Autres Charges	Frais (USD)	Frais (€)		
Charge fixe (USD/Mo)	11.57	9.43		
Taxe (TVA) (%)	10	10		

Tableau 2: Grille tarifaire service eau potable à Séville en 2021. Source: (IBNet, 2021)

Eaux usées	Consommation m ³ par Mois		Tarif (USD/m ³)	Tarif (€/m ³)
1^{er} Bloc	Jusqu'à 16.04		0.84	0.68
2nd Bloc	16.05 à 20.15		1.47	1.2
3^{ème} Bloc	20.16 et plus		2.5	2.04
Autres Charges	Frais (USD)	Frais (€)		
Charge Fixe (USD/Mo)	3	2.45		
Taxe (TVA) (%)	10	10		

Tableau 3: Grille tarifaire service eau usée à Séville en 2021. Source: (IBNet, 2021)

Les compteurs d'eau sont une méthode bien établie en Espagne pour facturer la consommation des utilisateurs. Les seules consommations qui ne sont généralement pas mesurées sont celles qui ne font pas l'objet d'une facturation, telles que les bâtiments municipaux et les bornes-fontaines des parcs et jardins. Cependant, le problème est que de nombreuses municipalités espagnoles contiennent d'anciens compteurs, ce qui augmente les erreurs de mesure. En Espagne, 27 % des installations de comptage ont plus de 10 ans.

Les prix moyens des services urbains du cycle de l'eau, estimés en divisant la facturation annuelle des services par le volume des services d'eau facturés, s'avèrent plus élevés dans les bassins fluviaux, moins pluvieux. Les prix moyens ont également tendance à être plus élevés dans les bassins fluviaux où l'on utilise moins les sources d'eau de surface et, par conséquent, les sources souterraines ou le dessalement de l'eau de mer sont plus répandus.

Dans l'ensemble, la source d'eau de surface est la plus courante (77 %), suivie par les eaux souterraines (18 %) et l'eau obtenue par des procédés de dessalement (5 %) ; cependant, dans les communes de moins de 50 000 habitants, l'utilisation des eaux souterraines est plus élevée (44 %) tout comme le dessalement (15 %). En Espagne péninsulaire, le dessalement de l'eau est concentré sur la côte méditerranéenne.

4.3 Tarifs des services d'eau : Exemple de Canal de Isabel II

Les tarifs de l'eau dans la Communauté de Madrid n'ont pas augmenté au cours des sept dernières années : ils sont presque 25 % moins chers que la moyenne espagnole. Un litre d'eau à Madrid coûte 0,001486 €.

Les tarifs vont néanmoins varier en fonction de l'usage associé ainsi que selon d'autres paramètres tels que la saisonnalité, l'eau étant plus chères en Eté afin d'encourager une économie de cette ressource.

Consommation	Hiver (1er octobre-31 mai)	Été (1 ^{er} juin-30 septembre)
Jusqu'à 25 m ³ /bimestre	0,2965 €/m ³	0,2965 €/m ³
De 25 à 50m ³ /bimestre	0,5486 €/m ³	0,6855 €/m ³
Plus de 50 m ³ /deux mois	1,3163 €/m ³	1,9746 €/m ³

Tableau 4: Tarifs *adduction saisonnière* 2022 CANAL DE ISABEL II. Source (Clientes, 2022)

Consommation	Prix au m ³
Jusqu'à 25 m ³ /bimestre	0,1335 €/m ³
De 25 à 50m ³ /bimestre	0,2103 €/m ³
Plus de 50 m ³ /deux mois	0,5016 €/m ³

Tableau 5 : Tarifs *distribution* 2022 CANAL DE ISABEL II. Source (Clientes, 2022)

Consommation	Prix au m ³
Jusqu'à 25 m ³ /bimestre	0,1094 €/m ³
De 25 à 50m ³ /bimestre	0,1203 €/m ³
Plus de 50 m ³ /deux mois	0,1472 €/m ³

Tableau 6 : Tarifs *assainissement* 2022 CANAL DE ISABEL II. Source (Clientes, 2022)

Consommation	Prix au m ³
Jusqu'à 25 m ³ /bimestre	0,3115 euros/m ³
De 25 à 50m ³ /bimestre	0,3556 euro/m ³
Plus de 50 m ³ /deux mois	0,5431 euros/m ³

Tableau 7: Tarifs *débogage* 2022 CANAL DE ISABEL II. Source (Clientes, 2022)

Lorsque la fourniture d'eau provient d'une autosuffisance, à défaut de compteur, et est destinée à des usages domestiques ou assimilés à des usages domestiques, le tarif correspondant à la prestation d'assainissement consistera en un forfait, dont le montant bimestriel sera de 22,51 euros et que l'utilisateur qui bénéficie du service de débogage sera facturé. Si la source d'auto-alimentation alimente plus d'un usager domestique, le montant du tarif sera le résultat de sa multiplication par le nombre de foyers ou d'usages desservis.

4.4 Exemple d'une facture d'eau détaillée : Voir en annexe

Les factures d'eau en Espagne sont généralement payées mensuellement ou trimestriellement et l'utilisateur peut payer de différentes manières, y compris le prélèvement automatique.

4.5 Approbation des tarifs

A l'instar du service de l'eau, la régulation tarifaire est un facteur variable selon les communes et les services. En Espagne, quelle que soit la forme de gestion, les tarifs doivent être approuvés par l'administration publique. La Commission des Tarifs (entité dépendant des Communautés Autonomes et permettant notamment la révision des tarifs) et l'administration de la commune sont généralement chargées d'autoriser les tarifs des principaux services d'eau d'une localité. Dans certains cas, ce n'est qu'une des deux entités qui prend la décision.

Le conseil municipal approuve les tarifs dans 96 % des municipalités espagnoles, les autres cas étant approuvés par une association municipale.

4.6 Les coûts supportés par les services d'eau (OPEX / CAPEX)

4.6.1 *Les coûts d'investissement et de fonctionnement*

Les coûts d'investissement et d'entretien des infrastructures des services de l'eau, qui comprennent le captage, le transport et le stockage, sont généralement financés par le budget public, ne facturant qu'une partie des coûts totaux à l'utilisateur final. Cependant, dans de nombreux cas, les redevances ne couvrent pas les coûts d'investissement et sont souvent insuffisantes pour couvrir les coûts courants ou d'entretien.

Dans la construction des infrastructures, il est courant d'identifier des financements provenant de diverses administrations : gouvernement provincial, gouvernement régional, gouvernement national ou Union européenne. Cela crée donc un réseau complexe de subventions aux infrastructures. La situation devient plus complexe lorsque l'infrastructure est partagée entre différents usages, par exemple la régulation et le transport de l'eau brute pour les populations, les usages énergétiques et l'irrigation. Dans ces cas, il est donc nécessaire de répartir les coûts entre les différentes utilisations.

Aussi, il existe des problèmes de financement des services d'eau urbains dans les municipalités moins peuplées. Selon le ministère espagnol de l'Environnement, les écarts les plus importants se produisent généralement dans les municipalités moins peuplées où les coûts d'investissement financés par le gouvernement ne sont pas récupérés. De plus, la détérioration des infrastructures financées par des subventions n'est pas prise en compte, de sorte que la dotation pour amortissement de ces actifs n'est pas effectuée.

En Espagne, les révisions tarifaires sont généralement effectuées annuellement. Cependant, les gouvernements locaux, dans leur rôle de superviseurs des prix de l'eau, se sont principalement

préoccupés de veiller à ce que les prix n'augmentent pas à un rythme plus rapide que l'indice des prix à la consommation. (García-Rubio & González-Gómez, 2015)

L'augmentation du prix des services d'eau en milieu urbain est très impopulaire et souvent considérée comme un suicide politique. En fait, des municipalités géographiquement voisines approuvent des prix de l'eau similaires. De cette manière, il est probable que les gouvernements locaux cherchent à éviter que les citoyens ne perçoivent un désavantage comparatif dans le paiement des tarifs de l'eau.

Néanmoins, bien que dans la plupart des municipalités, les services d'eau urbains soient satisfaisants, les prix devront augmenter dans les années à venir pour assurer un service continu de qualité et commencer à corriger le déficit d'infrastructure affectant les services d'eau urbains en Espagne.

4.6.2 Evolution des coûts

L'Espagne présente une augmentation de ces tarifs d'eau potable et d'assainissement ces dernières années. Cette augmentation des prix se justifie par l'augmentation des investissements dans l'assainissement et la purification, en faveur de l'environnement, et également requis par la législation européenne. Néanmoins, malgré ces augmentations, le niveau des prix en Espagne est toujours inférieur à la moyenne européenne (AEAS, 2010).

Cette situation est due à un manque d'investissements dans les infrastructures hydrauliques par le passé en Espagne, avec un taux de renouvellement très faible qui n'a fait qu'aggraver la situation d'année en année.

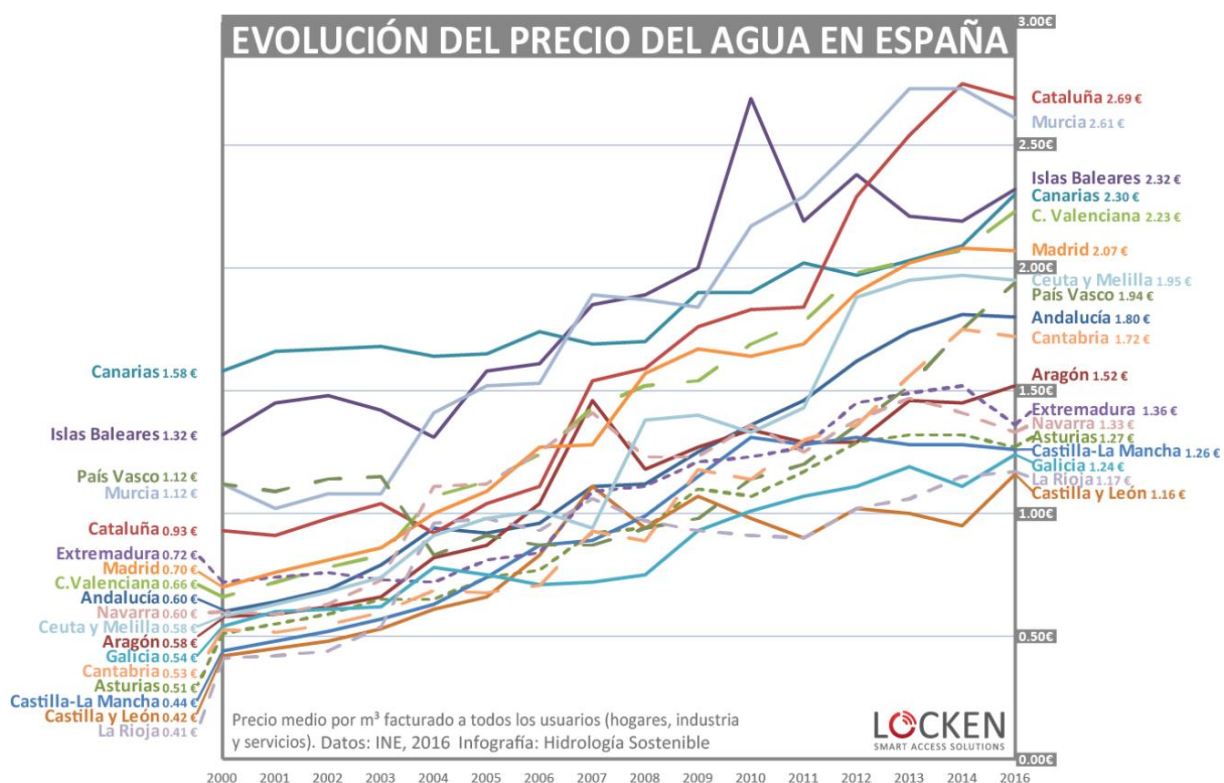


Figure 2: Evolution prix de l'eau en Espagne. Source: (Iaguas, 2016)

On constate que parmi ceux qui ont le plus augmenté leurs prix, il y a la Catalogne, suivie de la Communauté valencienne et de Madrid. Cependant ces variations n'ont pas été linéaires, les prix n'ont pas augmenté du même montant chaque année. Dans chaque communauté autonome, ils ont varié de manière différente.

Les îles Baléares avaient en 2010 le prix le plus élevé d'Espagne, le même que le prix actuel de la Catalogne, 2,69 €. Mais son prix est depuis tombé à 2,32 € en 2016. Au contraire, la Catalogne avait un prix de 1,83 € en 2010, se classant quatrième en Espagne, se hissant en 6 ans à la première place.

Des facteurs économiques, comme la crise qui a débuté en 2008, des facteurs politiques et même des conditions météorologiques, peuvent influencer sur les prix de l'eau. Au vue de leur nombre, il serait insuffisant de n'en prendre en compte qu'un, deux ou trois.

4.7 L'élasticité de la demande en eau d'un ménage au prix de l'eau

D'après les résultats de différentes études menées, les élasticités prix de la demande d'électricité et d'eau potable sont, en valeur absolue, inférieures à un. L'eau potable à l'intervalle le plus étroit en comparaison avec l'électricité ou encore le gaz naturel qui lui, possède l'intervalle le plus large. Par rapport à la consommation d'eau potable, l'élasticité-prix obtenue dans cette étude est inélastique. (Galvez, Mariel, & Hoyos, 2016)

Cependant, une étude plus ancienne menée par l'EEA suggère le contraire : la baisse ininterrompue de la demande d'eau domestique observée en Espagne entre 2004 et 2009, semblerai être en corrélation avec l'augmentation constante des prix. Ce avec la hausse progressive du prix de l'eau déclenchée par la transposition de la DCE (le prix moyen de l'eau pour les ménages est passé de 0,73 €/m³ à 1,42 €/m³ entre 2000 et 2009) coïncide avec la baisse de la consommation entre 2004 et 2009 (passant de 171 à 149 litres par habitant et par jour). (EEA, 2013)

5. ACTIONS A MENER

5.1 Conséquences de la sécheresse en Espagne

La disponibilité de l'eau potable en Espagne est souvent affectée par les sécheresses. La tendance évolue dans le sens du dessalement : L'Espagne est le cinquième pays en nombre d'usines de dessalement dans le monde avec un total de 900 usines, (par exemple, l'usine de dessalement Las Carboneras à Almería, l'usine de San Pedro de Pinatar à Murcie, etc.) Au total, ces usines ont une capacité de 1,45 million de mètres cubes par jour. (fundacion)

. La qualité de l'eau n'en souffre pas, mais le goût semble étrange tout comme dans la situation d'ajout de chlore effectué dans certaines régions. Par conséquent, la plupart des usagers préfèrent boire de l'eau en bouteille ou utiliser les services de livraison d'eau. Ceci pouvant affecter la demande en eau potable et contribuer donc à la baisse de sa consommation.

De plus, il existe des zones en Espagne où les canalisations sont anciennes et/ou exposées à la contamination, ou bien où l'eau provient d'une source non potable et l'eau doit être filtrée.

Les usagers sont encouragés à se procurer des filtres à eau ainsi que de faire appel à des technologies telle que le charbon actif pour filtrer le chlore de l'eau et d'autres substances indésirables de l'eau du robinet pour lui donner un meilleur goût.

5.2 Pistes pour une évolution possible de la tarification de l'eau

Tout d'abord, il pourrait être intéressant de s'interroger sur la mise en place d'un organisme national de contrôle. Cependant, la mise en place d'une organisation de cette nature n'est pas sans défis dans le cadre décentralisé espagnol actuel. La capacité de cette organisation à dicter des règlements politiques et des fonctions judiciaires peut entrer en conflit avec l'autonomie municipale consacrée par la Constitution espagnole et avec les pouvoirs des Communautés autonomes. Ces problèmes ne sont pas insurmontables, puisque le gouvernement national a l'autorité légale pour la législation primaire.

Ensuite, certaines entreprises publiques entame des investissements pour la production d'énergie renouvelable : mise en place de Plan solaire afin d'augmenter la production d'énergie propre pour l'autoconsommation des installations grâce à des panneaux photovoltaïques ; implantation d'usines de génération d'hydrogène vert pour obtenir ce gaz à partir d'eau recyclée (exemple à la station d'épuration d'Arroyo Culebro Cuenca Media-Alta).

Enfin, l'OCDE estime que les États membres de l'UE devront investir 253 milliards d'euros entre 2020 et 2030 dans le secteur des eaux usées pour garantir et maintenir la conformité. Selon l'OCDE, l'Espagne devrait augmenter ses investissements d'environ 49 %.

Ceci, cependant, doit être considéré dans le contexte des investissements actuels par habitant qui sont relativement faibles par rapport à d'autres pays (rang 17 sur 28 dans l'UE). La situation budgétaire actuelle du pays limite les dépenses publiques. Avec le fait que l'abordabilité pourrait être un problème qui pourrait restreindre la possibilité de puiser dans le financement par emprunt commercial à l'avenir. (OiEau, 2020)

Les autorités espagnoles ont également elles-mêmes identifié des besoins d'investissement élevés pour la période à venir afin de se mettre en conformité avec la directive UWWTD : près de 6,5 milliards d'euros. Il s'agit de travaux sur les stations d'épuration, dont le coût d'investissement prévu est de 4,5 milliards d'euros (4 451 millions d'euros) et de travaux sur les systèmes de collecte et/ou SAI dont le coût d'investissement prévu est de 2 milliards d'euros (2 044 millions d'euros).

Les méthodologies utilisées par l'OCDE et les autorités espagnoles pour les estimations sont différentes, par exemple les travaux sur les EEE et pour le traitement des débordements d'eaux pluviales ont été pris en compte différemment. L'OCDE a pris en compte les dépenses d'approvisionnement en eau, mais celles-ci ne sont pas incluses dans les rapports des autorités espagnoles. Il serait donc pertinent d'harmoniser les méthodologies d'estimation.

Le gouvernement espagnol a récemment annoncé le nouveau Plan DSEAR, qui comprend des investissements considérables dans l'eau en espagnol, dans trois piliers :

- i) les eaux usées,
- ii) l'efficacité de l'eau et
- iii) la réutilisation de l'eau.

Annexe :

Municipi escollit:

Consum escollit:

Concepte escollit : Tout

Imports sense iva

Data revisió: 22/3/2022

* Font: ACA, Agència Catalana de l'Aigua

FACTURA DE L'AIGUA PER MUNICIPI

Import factura

Any	Consum (m3)	Import (€/mes)	Preu (€/m3)	Import (€/dia)
2021	12	32,04	2,67 €	1,07 €
Any	Consum (m3)	Import (€/mes)	Preu (€/m3)	Import (€/dia)
2022	12	32,34	2,70 €	1,08 €
Any	Consum (m3)	Import (€/mes)	Preu (€/m3)	Import (€/dia)

% Import mensual per Any i tarifa

● Cànon de l'aigua ● Clavegueram ● Subministrament

Any	Cànon de l'aigua	Clavegueram	Subministrament
2021	24,5%	10,5%	65,0%
2022	24,3%	10,5%	65,3%

% Import mensual per Any i Component

● Part fixa ● Part variable

Any	Part fixa	Part variable
2021	26,7%	73,3%
2022	26,7%	73,3%

Entitat gestora Subministrament

Aigües De Barcelona, Emgcia, Sa	indirecta	Amb preu	05/07/2021
Entitat gestora principal	Forma gestió	Disponibilitat dades	Data aprovació

Entitat gestora Clavegueram

Ajuntament, Barcelona Cicle De L'Aigua, Sa (...)	directa	Amb preu	24/12/2021
Entitat gestora principal	Forma de gestió	Disponibilitat dades	Data aprovació

Servei	Tarifas socials	Ampliacions i mesures d'estalvi	Ajudes fons perdut	Protocol vulnerabilitat
Subministrament	Si	Si	Si	Si
Clavegueram	Si	Si	-	-
Cànon de l'aigua	Si	Si	-	-

Any	2021			2022		
	€/m3	m3/mes	€/mes	€/m3	m3/mes	€/mes
Subministrament			20,82			21,12
C. Tarifa			19,53			19,83
Part fixa			7,25			7,36
Quota fixa			7,25			7,36
Part variable			12,28			12,47
Tram 1	0,5849	6,00	3,51	0,5941	6,00	3,56
Tram 2	1,1699	3,00	3,51	1,1883	3,00	3,56
Tram 3	1,7548	3,00	5,26	1,7824	3,00	5,35
Quota comptadors			1,29			1,29
Part fixa			1,29			1,29
Quota fixa			1,29			1,29
Clavegueram			3,37			3,37
C. Tarifa			3,37			3,37
Part variable			3,37			3,37
Tram 1	0,2810	12,00	3,37	0,2810	12,00	3,37
Cànon de l'aigua			7,85			7,85
C. Tarifa			7,85			7,85
Part variable			7,85			7,85
Tram 1	0,4936	9,00	4,44	0,4936	9,00	4,44
Tram 2	1,1370	3,00	3,41	1,1370	3,00	3,41
Total			32,04			32,34

Figure 3: facture d'eau 2022. Source: (ACA, 2022)